



# Pourquoi le SNESE

Les professions ont toujours ressenti le besoin de se doter d'instances collégiales, y compris celles dont les ressortissants font preuve du plus fort esprit d'indépendance et d'autonomie. En 1983, la sous-traitance électronique française a été confrontée à cette nécessité ; c'est sur cette base qu'a été créé le Syndicat National des Entreprises de Sous-traitance Electronique - SNESE.

Les missions du SNESE sont celles de toutes les organisations professionnelles :

## RASSEMBLER, REPRÉSENTER, AGIR

**RASSEMBLER**, pour faciliter la circulation d'informations et les transferts d'expérience, pour promouvoir les synergies entre spécialistes confrontés au même environnement économique.

**REPRÉSENTER**, pour veiller au respect des intérêts professionnels de toutes les entreprises concernées par les acteurs économiques et institutionnels avec lesquels elles sont amenées à travailler.

**AGIR**, pour accompagner le développement de toutes les entreprises.

Aujourd'hui, le SNESE regroupe 200 entreprises. Il est reconnu par le Gouvernement et de nombreuses institutions, les donneurs d'ouvrage et les fournisseurs de l'industrie électronique et numérique. Son programme d'actions au service de la profession ne cesse de s'étoffer. Le SNESE est également membre de la FIEEC – Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de communication et du CENAST. L'union fait la force !

### LE SNESE, un lieu de réflexion et de débat

Qu'il s'agisse de définir une politique commune ou de s'intéresser à des problèmes spécifiques, le SNESE organise le dialogue. Pour justifier son rôle d'organisme représentatif, le SNESE consulte régulièrement ses adhérents sur des sujets donnés et les informe sur l'environnement législatif, technique, économique, organisationnel. Des groupes de travail sont créés en fonction des besoins et leur nombre n'est jamais définitif. Le SNESE est administré par un Comité Directeur de 14 membres élus par l'Assemblée Générale. Il se réunit 10 fois par an et aussi souvent que l'exige l'intérêt de la profession. Tous les adhérents peuvent assister au Comité Directeur.

### LE SNESE, une organisation professionnelle reconnue

Le SNESE participe directement aux réflexions de multiples institutions et organismes qui construisent chaque jour l'avenir de la fabrication électronique. :

- Le CENAST – Centre National de la Sous-traitance.
- De nombreux syndicats professionnels (mécanique, plasturgie, etc.).
- Pacte PME.

Le SNESE est membre de la FIEEC et de PACTE PME. Le SNESE est membre fondateur du groupe APIE - Agir pour l'Industrie Electronique et Partenaire IPC.

Le SNESE est également partenaire de la licence professionnelle de niveau II / bac+3 CPSE - Conception et Production de Systèmes Electroniques qui forme des étudiants au techniques d'assemblage en électronique, de la Licence PASTEL – Production Automatisée des Systèmes Electroniques et de l'IFTEC.

#### Le Comité Directeur

Président	Eric BURNOTTE	ALLIANSYS
1 <sup>er</sup> v-Pdt trésorier	Gérard GUERRIN	TECHPOWER ELECTRONICS
2 <sup>ème</sup> v.Pdt	Damien ASSELIN	AQLE
3 <sup>ème</sup> v.Pdt	Thierry MOHR	ACEA
4 <sup>ème</sup> v.Pdt	Jérôme BOOTZ	SYSTECH
Pdt d'Honneur	Michel de NONANCOURT	VILLELEC
Membres	Dominique LAYMAND Jocelyne MADEC Marc BALUSSAUD Vincent BEDOUIN Jean-Bernard BUISSON François CARTIER Sébastien BOUTREUX Jean-Pierre LEBOEUF	ASTEELFLASH NOVATECH INDUSTRIE BSE LACROIX ELECTRONICS SELHA GROUP SCEL AZKEDIA MICRONIQUE



## LE SNESE, vecteur de promotion et de communication

Les activités du SNESE dans le cadre de la communication et de la promotion permettent la diffusion d'informations directement utiles aux adhérents ou à la représentation de la profession, ainsi que la transmission d'informations à destination des partenaires de son environnement, les clients notamment.

- **E-FICIO** : Application logicielle conçue par le SNESE pour permettre aux adhérents de déterminer avec précision leur cout horaire.
- **Le Répertoire Officiel des Fabricants d'Électronique et services associés** : c'est l'unique base de données dédiée exclusivement à la sous-traitance. Le Répertoire permet aux donneurs d'ordres et fournisseurs d'identifier les sous-traitants les plus performants. Il permet également aux sous-traitants d'identifier des partenaires complémentaires.
- **L'Observatoire Economique et Financier** : Chaque trimestre les adhérents du SNESE vérifient leur positionnement concurrentiel et leur note de solvabilité. Ils sont régulièrement informés de l'évolution des effectifs de la profession, des stocks de composants, de la marge brute, des prévisions de vente, des prix et délais des composants, des conditions de rémunération des salariés.
- **Les Cahiers de l'Industrie Électronique & Numérique** : le SNESE est partenaire de la revue d'informations commerciales et techniques paraissant quatre fois par an et diffusée à l'ensemble de la filière électronique. Les adhérents du SNESE bénéficient d'avantages tarifaires importants sur les annonces commerciales.
- **Le GUETTEUR** : système de mise en relation entre donneurs d'ouvrage et sous-traitants, exclusivement réservé aux adhérents.
- **La veille environnementale** : la protection de l'environnement est un élément maintenant indissociable d'une production électronique de qualité. Les adhérents sont informés en permanence de l'évolution, de la réglementation.
- **La veille juridique**
- **Net Tronic'S** : pour vous permettre de réduire vos excédents de stocks (Net Tronic'S l'offre) et rechercher les composants qui vous manquent (Net Tronic'S la demande)

● **Des Conditions Générales de Ventes** : déposées officiellement au bureau des usages du Tribunal de Commerce de Paris, elles sont les bases d'une relation équilibrée entre les sous-traitants et leurs clients. Le SNESE met également à la disposition de ses adhérents un contrat type, une formule de révision de prix, etc.

● **Job Tronic'S** : Les offres et les demandes d'emploi de la filière électronique et numérique

● **CANAL SN'Z** : une revue de presse hebdomadaire qui dresse un large panorama de l'actualité des entreprises et leur environnement socio-économique.

● **Le Club des Partenaires** : de nombreuses entreprises et institutions ont besoin d'échanger en permanence avec le monde de la sous-traitance électronique. Ils se retrouvent au Club des Partenaires, reçoivent les mêmes informations que les adhérents, bénéficient des mêmes avantages et services (Répertoire, salons, services web, tarifs préférentiels Les Cahiers, etc.). À leur contact, les adhérents du SNESE découvrent les nouvelles tendances du marché, les évolutions technologiques, etc.

● **Le site [www.snese.com](http://www.snese.com)** : dans l'espace adhérents, des fiches conseil, des notes d'information, des études économiques, ... Ce site est également une vitrine permettant à l'ensemble de l'industrie électronique d'accéder aux excédents de stocks de composants des adhérents (Net Tronic'S), aux offres et demandes d'emplois (Job Tronic's), aux offres d'investissement (Invest Tronic'S) et aux qualifications RoHS des adhérents.

● **GSC - Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'entreprises** : tout chef d'entreprise a besoin d'être garanti, en cas de perte d'emploi, au même titre qu'un salarié.

● **Club HA&SCM** – pour les acheteurs qui échangent des informations sur les fournisseurs, les contrefaçons.

**Autres services** : Formations et normes IPC à tarif préférentiel, Dématérialisation, GPAO - veille juridique - études économiques - indicateurs économiques – formations - missions à l'étranger - représentation dans les salons professionnels.



## L'ADHÉSION AU SNESE :

Toute entreprise exerçant une activité industrielle dans le domaine de la sous-traitance électronique peut adhérer au SNESE. Le code NAF de référence est le 2612 Z L'AFNOR a défini la sous-traitance de la manière suivante (OGPI/sous-traitance n°10 SCF.DCF) :

*toutes les opérations concourant à la conception, l'élaboration, la fabrication, la mise en œuvre et l'entretien d'un produit dont une entreprise, dite sous-traitant ou preneur d'ordres, tenue de se conformer exactement aux directives ou spécifications techniques que ce donneur d'ordre, arrête en dernier ressort.*

Les adhérents sont répartis dans trois catégories : les adhérents actifs, les adhérents stagiaires, les adhérents indirects.

**Les adhérents actifs** réalisent au moins 20% de leur activité en fabrication de sous-ensembles et/ou ensembles complets (références 8 et/ou 13 de la grille d'activité). Les adhérents stagiaires sont les entreprises n'ayant jamais adhéré au SNESE en qualité de membre actif. La durée du stage est d'une année.

**Les adhérents stagiaires** reçoivent les mêmes informations et bénéficient de tous les avantages réservés aux membres actifs. Ils disposent du droit de vote à l'Assemblée Générale, mais ne peuvent être candidats au Comité Directeur pendant la durée du stage. **Ils bénéficient d'une cotisation réduite de 50%.**

**Les adhérents indirects** sont les filiales d'un groupe adhérent actif ou les établissements dépendants d'une

entreprise ayant adhéré en qualité de membre actif, ou les entreprises de sous-traitance ne pouvant justifier d'une activité de fabrication d'au moins 20%. Une filiale ou un établissement peuvent adhérer en qualité de membre actif. Les adhérents indirects reçoivent les mêmes informations et bénéficient de tous les avantages réservés aux membres actifs. Ils disposent du droit de vote à l'Assemblée Générale mais l'ensemble des voix du groupe ou de l'entreprise ne peut être supérieur à 20% du total des voix. Les adhérents indirects ne peuvent être candidats au Comité Directeur.

Les membres associés, regroupés au sein du **Club des Partenaires**, sont des personnes physiques ou morales, sociétés, établissements, associations ou organisations qui, par leur activité industrielle, commerciale, technique ou autre, s'intéressent aux questions ayant trait à l'objet du syndicat. Ils peuvent participer aux assemblées et réunions du syndicat, sans avoir de droit de vote.

## COTISATION

La cotisation (annuelle) est payable par moitiés. Elle est appelée au cours du premier mois de chaque semestre et doit être adressée dans un délai maximum de trente jours après réception de l'appel (statuts, article 13). La cotisation annuelle est calculée sur la base du CA H. T. en sous-traitance électronique. Les cotisations versées à une organisation professionnelle par des entreprises soumises à un régime réel d'imposition constituent par nature une charge déductible du revenu imposable de ces entreprises.

Adhérents actifs	Cotisation annuelle	Cotisation Stagiaire
CA H.T. <= 1 525 000 €	564 € HT	282 € HT
1 525 000€ < CA H.T. < 3 050 000 €	1 404 € HT	702 € HT
3 050 000 € < CA H.T. < 4 575 000 €	1 994 € HT	997 € HT
4 575 000 € < CA H.T. < 6 100 000 €	2 544 € HT	1 272 € HT
6 100 000 € < CA H.T. < 7 625 000 €	3 094 € HT	1 554 € HT
7 625 000 € < CA H.T. < 11 435 000 €	3 384 € HT	1 692 € HT
11 435 000 € < CA H.T. < 15 250 000 €	4 764 € HT	2 382 € HT
CA H.T. > 15 250 000 €	6 544 € HT	3 272 € HT

Adhérents indirects (filiales d'un groupe adhérent actif ou les établissements dépendants d'une entreprise ayant adhéré en qualité de membre actif, ou les entreprises de sous-traitance ne pouvant justifier d'une activité de fabrication d'au moins 20%: **564 € HT par entreprise.**

Le Club des Partenaires : **1 026 € HT par entreprise ou institution.**

**Les cotisations versées à une organisation professionnelle par des entreprises soumises à un régime réel d'imposition constituent par nature une charge déductible du revenu imposable de ces entreprises.**